

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

ORDONNANCES

Avis est donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 2 septembre 2025, a édicté les ordonnances suivantes :

OCA25-RCA25-19001-013 – Ordonnance levant la tarification applicable pour l'utilisation des équipements municipaux et pour les permis d'occupation temporaire du domaine public;

OCA25-RCA09-19002-007 – Ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour les événements célébrés dans les parcs, sur les rues, trottoirs ou espaces de stationnement;

OCA25-RCA24-19004-007 – Ordonnance autorisant la tenue des événements publics et spéciaux des mois de septembre jusqu'au début octobre 2025;

OCA25-2404-15-004 – Ordonnance décrétant l'interdiction de stationnement et de circulation aux dates et heures indiquées

Et ce, en vertu des *Règlements sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001), le *Règlement numéro RCA09-19002-01 portant sur l'occupation du domaine public* (RCA09-19002), le *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances*, et le *Règlement numéro 2404-15 portant sur la circulation*;

Ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Secrétariat d'arrondissement, 1800, boulevard. Saint-Joseph. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 5 septembre 2025.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL


ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Certificat de publication de l'avis public

Tel que prévu au *Règlement sur la publication des avis publics* de l'arrondissement de Lachine (RCA20-19002) adopté le 9 mars 2020 par le conseil d'arrondissement, je soussigné, Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Lachine, certifie par la présente que j'ai publié sur le site internet de la Ville de Montréal, le présent avis public pour l'entrée en vigueur des ordonnances :

-
- **OCA25-RCA25-19001-013 – Ordonnance levant la tarification applicable pour l'utilisation des équipements municipaux et pour les permis d'occupation temporaire du domaine public;**
 - **OCA25-RCA09-19002-007 – Ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour les événements célébrés dans les parcs, sur les rues, trottoirs ou espaces de stationnement;**
 - **OCA25-RCA24-19004-007 – Ordonnance autorisant la tenue des événements publics et spéciaux des mois de septembre jusqu'au début octobre 2025;**
 - **OCA25-2404-15-004 – Ordonnance décrétant l'interdiction de stationnement et de circulation aux dates et heures indiquées**
-

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 5 septembre 2025.


Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 2 septembre 2025

Résolution : CA25 19 0266

Édicter, en vertu des règlements *RCA09-19002-01* (Occupation temporaire du domaine public), *RCA25-19001* (Tarification pour l'exercice financier 2025), *RCA24-19004* et *RCA24-19004-01* (Nuisances) les ordonnances pour les événements spéciaux ou publics des mois de septembre et octobre 2025

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Younes Boukala

D'autoriser la tenue des événements publics ou spéciaux des mois d'août jusqu'au début octobre 2025;

D'édicter et publier les ordonnances suivantes :

- OCA25-RCA25-19001-013, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001), levant la tarification applicable pour l'utilisation des équipements municipaux et pour les permis d'occupation temporaire du domaine public;
- OCA25-RCA09-19002-007, en vertu de l'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002-01 portant sur l'occupation du domaine public (RCA09-19002)*, autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour les événements célébrés dans les parcs, sur les rues, trottoirs ou espaces de stationnement;
- OCA25-RCA24-19004-007, en vertu des articles 13, 13.1 et 44 du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances*;
- OCA25-2404-15-004, en vertu de l'article 18.1, al. 1 du *Règlement numéro 2404-15 portant sur la circulation*, décrétant l'interdiction de stationnement et de circulation aux dates et heures indiquées;

Pour la tenue des événements publics ou spéciaux suivants, célébrés sur le territoire de l'arrondissement de Lachine, de septembre à octobre 2025;

« *Danse fusion – Flash Mob* », organisée par Concert'Action, les samedi 6 et 13 septembre 2025, de 16 h à 18 h, au parc Kirkland;

« *Lachine fête son canal!* », organisé par l'arrondissement de Lachine et Parcs Canada, le samedi 13 septembre 2025, de 13 h à 18 h, (Montage de 9 h à 13 h) et le dimanche 14 septembre 2025, de 11 h à 15 h, au parc Noël-Spinelli;

« *Saint-Pierre en fête* », organisé par Concert'Action avec le soutien de l'arrondissement de Lachine, du jeudi 18 septembre 2025 à 7 h, pour le montage, au lundi 22 septembre 2025 à 22 h, pour le démontage, sur une partie du stationnement public « 48 heures » entre l'avenue Boyer et l'avenue Saint-Pierre, et le samedi 20 septembre 2025 de 11 h à 23 h, pour la tenue de l'événement, sur la totalité de ce même

stationnement public « 48 heures », ainsi que sur la ruelle entre les avenues Saint-Pierre et Boyer, et la rue Saint-Pierre entre les rues Saint-Jacques et Boyer;

« *Tournoi de soccer* », organisé par Concert'Action, le samedi 20 septembre 2025, de 7 h à 19 h, au terrain de soccer du parc Kirkland;

« *Rallye sportif* », organisé par l'École Victor-Therrien, le mercredi 24 septembre 2025 (le jeudi 25 septembre 2025 en cas de pluie), de 7 h à 15 h, au parc LaSalle;

« *Portes ouvertes* », organisée par le Carrefour d'entraide Lachine, le samedi 27 septembre 2025, de 10 h à 16 h, au Carrefour d'entraide Lachine;

« *Demi-marathon Bonneville Dorval-Lachine* », organisé par Demi-marathon Bonneville Dorval-Lachine, le dimanche 5 octobre 2025, de 6 h à 17 h, sur le boulevard Saint-Joseph, entre la 5^e Avenue et la 55^e Avenue et le stationnement public situé au 2105, boulevard Saint-Joseph (horodateur du secteur 506);

« *Fête des récoltes* », organisée par le Musée de Lachine, le samedi 11 octobre 2025, de 13 h à 17 h, sur le site extérieur du Musée de Lachine;

« *Halloween sur Notre-Dame* », organisée par la Société de développement commercial Rue Notre-Dame, le vendredi 24 octobre 2025, de 18 h à 21 h, sur la rue Notre-Dame entre les 6^e et 18^e Avenues, et la 11^e Avenue entre les rues Saint-Louis et William-MacDonald.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.03 1256901009

Fredy Enrique ALZATE POSADA

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 3 septembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 4 septembre 2025

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Secrétaire d'arrondissement